

**MARDI 5 MARS**

## La détention et la libération de Carlos Ghosn font débat au Japon

La démarche a-t-elle influencé le juge qui, ce matin, a ordonné à Tokyo la mise en liberté sous caution de Carlos Ghosn (*voir page 25*)? « Nous avons saisi les instances de l'ONU chargées de veiller au respect des droits fondamentaux » : la femme et les quatre enfants du patron déchu, emprisonné depuis 100 jours dans un « lieu de détention aux règles moyenâgeuses », ont mandaté un cabinet d'avocats spécialisé dans la défense des droits de l'homme pour faire pression sur le Japon.

Lors d'une réunion organisée par la communicante Anne Méaux, l'avocat François Zimeray évoque les conditions inhumaines de détention de Ghosn. Cette « justice d'otage » fait maintenant débat, même au Japon. Habilement, François Zimeray relève toutes les violations des droits de la défense, non pas in abstracto mais... vis-à-vis de la constitution japonaise elle-même. « Vous avez dit que le système judiciaire japonais était moyenâgeux, vous confirmez? » demande une journaliste de télévision nipponne. Pour l'avocat, il ne fait pas de doute que le cas emblématique de Ghosn va faire évoluer le système judiciaire du Japon, « une démocratie attentive au regard des étrangers ». Le débat a en tout cas lieu au sein même du système judiciaire nippon, le procureur ayant fait appel de la décision de libération prononcée par le juge. ■